



Nunavut

Introduction

La mise en œuvre par le Nunavut des appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées exige, en plus d'une approche pangouvernementale, le dialogue et la collaboration continue avec les organisations inuites et avec les intervenants communautaires du Nunavut.

Des 231 appels à la justice, 46 concernent exclusivement les Inuits. Le rapport final de l'Enquête fait état de distinctions en matière de temps et de lieu qui différencient la violence vécue par les Inuits, notamment l'expérience du colonialisme propre aux Inuits, beaucoup plus tardive que celle des communautés des Premières Nations et des Métis. Le rapport reconnaît également les réalités des Inuits qui connaissent des problèmes sanitaires et sociaux dans des proportions beaucoup plus élevées que les non-Inuits, en particulier en ce qui a trait aux maladies chroniques, mais qui sont perpétuellement sous-desservis en raison du manque de ressources sanitaires et sociales dans leurs propres communautés. Cela est lié à certains des défis de la vie dans les communautés éloignées et du Nord et à la façon dont ces réalités géographiques façonnent les causes profondes de la violence.

Progrès réalisés

De nombreux programmes et services du gouvernement du Nunavut (GN) répondent déjà à certains éléments des appels à la justice.

Culture

- ★ Le Nunavut est le chef de file du pays au chapitre de la reconnaissance des langues autochtones. L'inuktitut et l'inuinnaqtun sont les langues officielles reconnues au Nunavut en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la protection de la langue inuite*. La *Loi sur la protection de la langue inuite* et la *Loi sur l'éducation* reconnaissent et protègent les droits des Inuits à leur culture et à leur langue en tant que droits inhérents, protégés par la Constitution.

Santé et mieux-être

- ★ Le GN est déterminé à s'assurer que les services sont communautaires et axés sur les Inuits, comme le prouvent l'Entente sur le mieux-être au Nunavut et ses pratiques qui tiennent compte des traumatismes, des forces et du genre, et les programmes communautaires visant les survivantes de traumatismes et d'actes de violence.
- ★ Le Comité de la qualité de vie du GN, ou Inuusivut, a été créé pour assurer la gestion générale, le soutien et le leadership relativement à la prévention du suicide et pour mettre en œuvre la Stratégie de prévention du suicide – qui comprend une formation en mieux-être des hommes et en prévention de la violence faite aux enfants. Le Comité fournit des directives et assure le leadership pour de nombreuses activités liées aux appels à la justice de l'Enquête nationale.



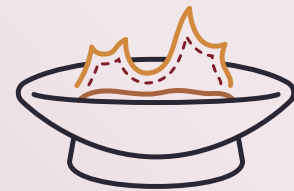
- ★ Le GN, la Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement fédéral ont signé une déclaration d'intention commune pour la construction et l'exploitation d'un centre de rétablissement au Nunavut, dans le cadre d'une approche à trois piliers du traitement des traumatismes et des dépendances au Nunavut.
- ★ Le GN travaille également de concert avec les organismes communautaires pour offrir des camps de guérison sur le terrain.
- ★ Le GN a intégré l'identité de genre et l'expression de genre à sa *Loi sur les droits de la personne*. De plus, avec l'appui du financement fédéral, le GN a annoncé un financement pour favoriser l'égalité des genres. Des plans sont déjà en place pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures en santé transgenre.

Sécurité et sécurité humaine

- ★ Le GN s'emploie activement à construire des écoles sûres et solidaires pour les élèves du Nunavut qui découragent toutes les formes de violence (Cadre des écoles sûres et solidaires). Le ministère offre également des programmes de formation sur de nombreux thèmes, comme les relations saines et la prévention de l'intimidation.
- ★ Le GN participe au processus du gouvernement fédéral visant à inscrire dans la loi fédérale la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- ★ Pour appuyer la coordination des programmes et pour mieux soutenir les Nunavummiutes vulnérables, le GN a mis en œuvre une nouvelle initiative – *Community Coordination for Women's Safety*. Cette initiative renforcera les services de prévention à l'échelle communautaire et coordonnera les initiatives en vue d'améliorer la sécurité des femmes.

Justice

- ★ L'Unité des services aux victimes du GN anime des campagnes d'information du public pour améliorer la sensibilisation aux difficultés des victimes d'actes criminels et des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, une initiative axée notamment sur les appels à la justice. L'Unité des services aux victimes a également élaboré des ateliers et des séances d'information sur les approches tenant compte des traumatismes à l'intention des fournisseurs de services de première ligne afin de diminuer la revictimisation.



La définition des priorités et la mise en œuvre d'une stratégie pour donner suite aux appels à la justice doivent être fondées sur les huit principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit :

- ★ **Inuuqatigiitsiarniq** : respecter les survivantes, les familles et les organismes partenaires, entre autres.
- ★ **Tunnganarniq** : promouvoir un bon état d'esprit entre les Nunavummiuts et les organisations.
- ★ **Pijitsirniq** : servir les victimes, leurs familles et tous les Nunavummiuts et subvenir à leurs besoins en mettant en œuvre les appels à la justice et en effectuant leur suivi.
- ★ **Aajiqatigiinniq** : prendre des décisions après avoir abouti par la discussion à un consensus avec tous les partenaires territoriaux pour assurer la réussite de la mise en œuvre d'une réponse aux appels à la justice à l'échelle du territoire.
- ★ **Pilimmaksarniq ou Pijariuqsarniq** : perfectionner les compétences personnelles, communautaires et systémiques requises pour améliorer les attitudes à l'égard des incidents de violence envers les femmes inuites et envers ces dernières par l'effort et l'action.
- ★ **Qanuqtuurniq** : les partenaires territoriaux devraient être novateurs et ingénieurs dans leur travail d'élaboration d'une stratégie en réponse aux appels à la justice.
- ★ **Avatittinnik Kamatsiarniq** : respecter et prendre soin de l'environnement et des pratiques culturelles et fondées sur les terres pour assurer la réussite de la mise en œuvre d'une stratégie.



Priorités et prochaines étapes

Selon le Rapport final, les appels à la justice constituent des impératifs juridiques qui s'appuient sur une solide fondation de preuves et de lois qui découlent des lois nationales et internationales régissant les droits de la personne et les droits des Autochtones, y compris la Charte des droits et libertés, la Constitution et l'honneur de la Couronne. La mise en œuvre réussie des appels à la justice exige notamment le respect des exigences suivantes :

- ★ la priorité accordée aux mesures préventives plutôt que réactives, pour lutter adéquatement contre les causes profondes de la violence;
- ★ une volonté politique suffisante;
- ★ la priorité et les ressources nécessaires accordées par les gouvernements aux solutions qui éliminent la violence;
- ★ de véritables partenariats entre les gouvernements et les Autochtones qui appuient l'autodétermination et la décolonisation.

Conclusion

Le gouvernement du Nunavut est dans une position unique pour faire progresser les appels à la justice au fil du temps, surtout ceux qui sont propres aux Inuits, parce que la vision qui inspire ses programmes, ses politiques et ses initiatives et leur mise en œuvre vise une population inuite à 85 %.

Il est important de poursuivre les tâches nouvelles et continues à court, moyen et long terme et de nous tenir responsables de la mise en œuvre des efforts requis pour répondre aux appels à la justice. L'ampleur de ces efforts, en revanche, prendra du temps pour les mettre en œuvre et nous devons également reconnaître le travail important déjà effectué pour répondre à cette priorité nationale.